



municipalité de
SAINT-ROCH-OUEST
L'agriculture, c'est dans notre nature

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 175-2026 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée que :

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 175-2026 sur la gestion contractuelle.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le règlement est disponible au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Roch-Ouest, ce 14^e jour du mois de juillet 2026.

- Original signé -

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière